

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION SCOLAIRES

Afin de garantir votre sécurité, celles des autres et la protection des lieux, nous vous demandons de vous conformer aux conditions et règlement suivants et nous vous rappelons que **l'encadrement est à la charge du responsable du groupe.**

RÉSERVATION :

Toute activité culturelle et pédagogique proposée par le Familistère de Guise (visite guidée, programme clé en main, atelier, spectacle...) doit faire l'objet d'une **réservation préalable intervenant au moins 1 mois avant prestation** auprès du service réservation. La réservation s'effectue par téléphone au 03.23.61.89.31 ou par mail à l'adresse suivante reservation@familistere.com. Une date et une heure de prestation sont alors établies en fonction de la demande du client et des disponibilités de nos plannings de visites. Des documents de réservation contractuels sont ensuite envoyés au client. La réservation devient définitive lors de la réception du **bon de réservation et d'un bon de commande** (établi par le gestionnaire de l'établissement demandeur) qui sont à **nous retourner 2 semaines avant la date de la prestation**. Sur ce bon de réservation, vous **préciserez le nombre d'élèves ou d'étudiants ainsi que le nombre d'accompagnateurs en les dissociant.**

Le responsable du groupe s'engage à respecter l'ensemble des dispositions figurant dans le contrat (notamment le nombre de participants) et à prévenir le service réservation par mail ou téléphone de tout changement faute de quoi la facture sera établie sur la base du nombre de participants le plus élevé (annoncé ou effectif).

Nous nous réservons le droit d'annuler la prestation en cas de force majeure.

STATIONNEMENT :

Les déposes-minutes du Familistère de Guise sont accessibles aux chauffeurs de bus pour la descente et la remontée des visiteurs. Toute présence prolongée est strictement interdite dans l'enceinte du musée, le stationnement prolongé des cars se fait sur le Parking situé place de l'ancienne gare de Guise, près de la gendarmerie ou rue du Jeu de Paume, sur les emplacements dédiés. **Le responsable du groupe est tenu d'en informer le conducteur de bus.** Les véhicules stationnant sur la place pourront être verbalisés.

VISITE :

Visite guidée d'1h et / ou visite libre à préciser lors de la réservation.

La visite libre se fait de manière groupée sous la surveillance et responsabilité des enseignants accompagnateurs. Les guides médiateurs restent prioritaires dans les espaces, le groupe doit donc se conformer à leurs demandes et respecter la présence des autres visiteurs (cf règlement de visite ci-après).

Lieu de rendez-vous : Le responsable du groupe doit se rendre à la **Mercerie située dans le pavillon central**. Les élèves attendent sur la place (en cas d'intempéries dans la cour du pavillon central, espace muséographique, dans le calme). Des bracelets de couleur sont remis au responsable qui les distribue ensuite à tous les membres du groupe qui les attachent à au poignet de façon à être rapidement et facilement identifiables par nos agents. Les enseignants accompagnateurs portent un badge mentionnant le nom de l'établissement (badge remis à leur arrivée sur le site). Sans ces bracelets, vous ne serez pas autorisés à circuler et à entrer dans les espaces muséographiques.

Des toilettes sont à votre disposition dans la mercerie du pavillon central.

Nous vous rappelons que **les élèves restent sous l'autorité de leurs accompagnateurs** et qu'il est formellement interdit de les laisser sans surveillance sur le site.

Le Familistère est habité. Il est **interdit de pénétrer dans les espaces privés du Familistère**.

Attention : Le pavillon central et les économats sont ouverts en continu de 10h00 à 18h00. Pour les autres espaces du musée de site, nous consulter.

**RESTAURATION /
PIQUE-NIQUE :**

Le pique-nique dans les jardins du Familistère est autorisé. Il est possible d'obtenir, sous réserve de disponibilités, sur demande de votre part une salle auprès de la mairie de Guise en contactant les services techniques au 03.23.61.80.81. **Les accompagnateurs restent avec le groupe pendant toute la durée du pique-nique.** Le pique-nique dans les cours intérieures ou dans la Buvette des Economats n'est pas autorisé.

Nous proposons également, sur réservation uniquement et selon disponibilités, des menus étudiants au tarif de 8.00 € et 12.00 €. N'hésitez pas à nous contacter.

RETARD :

En cas de retard, veuillez nous prévenir par téléphone au **03.23.61.35.36**. Selon le retard et la disponibilité des guides-médiateurs, la visite pourra être écourtée, voire annulée, la prestation restant due. La visite libre du musée de site reste toutefois possible jusque 17h30.

ANNULATION :

Le client peut annuler sa réservation jusqu'à 4 jours avant prestation. Passé ce délai, 30% du montant total de cette dernière sera facturé.

Toute annulation doit se faire par écrit (courrier, mail ou fax) à l'attention du service réservation. Aucune demande d'annulation par téléphone ne saurait être acceptée.

En cas de non réception de demande d'annulation écrite, de même qu'en cas de non présentation du groupe sans annulation préalable, la prestation totale sera facturée.

TARIFS :

Droit d'entrée ouvrant droit à la visite libre : 5 € / élève

9 € / élève : visite libre et atelier pédagogique.

Forfait visite guidée 1h : 40€ / tranche de 35 élèves

Forfait visite guidée 1h : 60€ pour les groupes de moins de 20 élèves

1 accompagnateur gratuit pour 10 élèves payants.

Les ateliers peuvent être réservés le lundi, mercredi et vendredi.

Les programmes « clé en main » font l'objet d'une tarification spécifique. Nous consulter.

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MUSÉE DE SITE SCOLAIRES

Nous vous rappelons que le Familistère de Guise, musée de France, est un monument historique classé et qu'il est habité.

Les enseignants accompagnateurs ne doivent pas laisser leurs élèves seuls. **Les guides médiateurs ne sont en aucun cas chargés de faire respecter ce règlement. Cette responsabilité incombe aux enseignants accompagnateurs.**

Pour des raisons de sécurité et de protection des œuvres, les sacs à dos ou sacs de sport ne sont pas autorisés dans le musée. Les élèves doivent donc les laisser dans le car.

Nous vous demandons de faire respecter les consignes suivantes à vos élèves.

À L'EXTÉRIEUR

- Ne pas s'asseoir sur les appuis de fenêtres.
- Jeter ses débris dans les poubelles prévues à cet effet.
- Bien qu'étant un espace partagé offrant la priorité aux piétons, la place du Familistère est traversée par une voie accessible aux véhicules. Merci de rester vigilants. Les enseignants accompagnateurs doivent encadrer le groupe dans ses déplacements.
- Les dépose-minute du Familistère de Guise sont accessibles aux chauffeurs de bus pour la descente et la remontée des visiteurs. Toute présence prolongée est strictement interdite dans l'enceinte du musée, le stationnement prolongé des cars se fait sur le Parking situé place de l'ancienne gare de Guise, près de la gendarmerie ou rue du Jeu de Paume, sur les emplacements dédiés. **Le responsable du groupe est tenu d'en informer le conducteur de bus.** Les véhicules stationnant sur la place pourront être verbalisés.
- Se débarrasser proprement de son mégot de cigarette et de son chewing-gum. Des cendriers sont à votre disposition à l'entrée de chaque espace.

À L'INTÉRIEUR

- Nous vous demandons de marcher et de vous déplacer avec calme dans les salles d'exposition et les espaces muséographiques.
- Parler à voix basse. L'usage du téléphone portable est toléré dans le respect des autres.
- L'accès aux espaces privés (signalés) est strictement interdit.
- Ne pas manger, boire ou fumer dans les espaces muséographiques.
- Merci de ne pas toucher aux objets exposés. Ces derniers ont été des objets du quotidien mais ce sont désormais des objets de collection, inventoriés et protégés. Veillez à faire la pédagogie de cette patrimonialisation auprès des élèves.
- Ne pas s'adosser aux murs ou y apposer ses pieds.
- Ne pas s'appuyer sur les murs ou les vitrines pour prendre des notes.
- Les photos sont autorisées sans flash ni trépied.
- En cas de mise à disposition d'une salle de pique-nique, le lieu doit être rendu propre et nettoyé (des sacs poubelle vous sont fournis à l'accueil des économats). En cas de non-respect, un supplément ménage de 100 euros vous sera facturé.

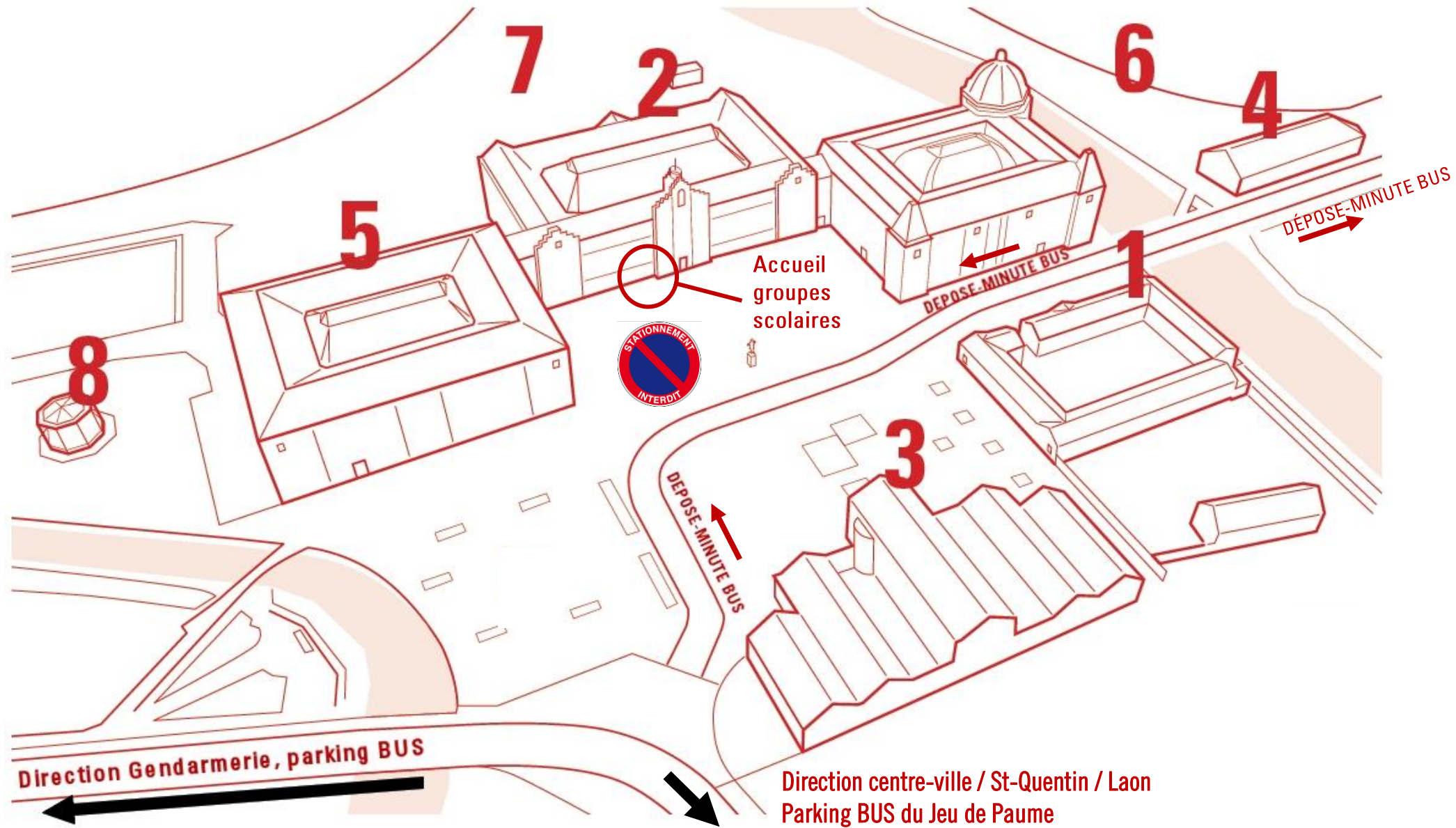
RAPPEL : La visite libre, comme la visite guidée, doit se faire groupée.

En cas de non-respect de ce règlement, les agents de pourront être amenés à vous demander de quitter les lieux.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement.

Date : _____

Nom et Signature : _____



- 1. ÉCONOMATS / LIBRAIRIE / TOILETTES
- 2. PAVILLON CENTRAL / TOILETTES
- 3. THÉÂTRE
- 4. BUANDERIE-PISCINE

- 5. AILE DROITE / APPARTEMENT DE GODIN
- 6. JARDIN D'AGRÉMENT
- 7. JARDIN DE LA PRESQU'ILE
- 8. KIOSQUE À MUSIQUE